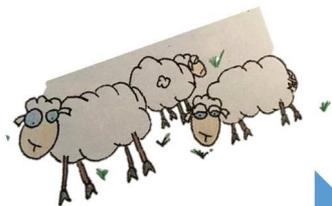


PROTOCOLE POUR L'ÉLEVEUR

PERTES EXCEPTIONNELLES

Ce volet permet de venir en aide aux éleveurs connaissant des pertes importantes liées à un même problème sanitaire. (Supérieur à 20% de mortalité en agneaux nés ou supérieur à 5% de brebis).

Une preuve de ces raisons sanitaires sera donc primordiale pour mettre en place un dossier (résultats d'analyses).



Le protocole :



Afin d'en bénéficier, vous devez être adhérent au GDS 03 et être cotisant de la Caisse Coups Durs Ovine.